

Délibération n°10

*Objet : Participations
2010 des communautés de
communes*

Date de convocation :
26/03/2010

Date d'affichage :
26/03/2010

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
27

Nombre de votants :
27

L'an deux mille dix,
le 8 avril 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. PIERASCO suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames LAFARGUE, LUENGO, VIDAL, Messieurs CALVET, DUSSOCHAUT, LEY, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur PRAYSSAC.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le montant nécessaire à appeler auprès des collectivités membres pour équilibrer le budget 2010. Puis, il rappelle la délibération n°10 du 24 février 2009 qui précise que depuis l'année 2009 les participations des collectivités membres seront calculées en fonction de leur population DGF de l'année n.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer la participation 2010 à 75 € par habitant (population DGF 2010).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **fixe** la participation à 75 € par habitant (population DGF 2010),

- **fixe** les participations financières des communautés de communes comme suit :

- Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : 7 023 hab. x 75 € = 526 725 €,
- Communauté de Communes du Quercy Pays de Serres : 3 315 hab. x 75 € = 248 625 €.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE